

compte à vue click bonus /

fiche tarifs

tarifs et taux d'intérêt en vigueur au 1.2.2012

général /

1. frais de gestion

Ouverture - clôture - gestion : **0 EUR**

2. tarification opérations

Par retrait d'argent avec carte bancaire AXA (au sein de l'EEE – Espace Economique Européen, pour des opérations en euros)	0 EUR
Par retrait d'argent avec carte bancaire AXA au selfservice d'AXA Banque	0 EUR
Par virement électronique	0 EUR
Par chargement Proton	0 EUR
Par opération refusée en raison d'un solde insuffisant sur le compte - ordre permanent	4,25 EUR

3. taux créditeur

Taux créditeur : 0%

4. taux débiteur (sur base annuelle)

Facilité de caisse : 12,00%

Dépassement non autorisé : 12,00%

5. date de valeur

Pour des opérations créditrices

Virement classique ou européen électronique	Date de comptabilisation
Paiement internationaux	Date de l'opération (réception des instructions de paiement et des fonds)

Pour des opérations débitrices

Virement classique ou européen via homebanking, selfservice, domiciliation, ordre permanent	Date de comptabilisation
Paiement avec carte bancaire AXA, chargement Proton	Date de l'opération
Retrait d'argent avec carte bancaire AXA	Date de l'opération

6. cartes

6.1. contribution annuelle

carte bancaire AXA

Gestion	0 EUR
Proton	0 EUR
Utilisation chez commerçants et retrait d'argent en EUR aux distributeurs de billets non AXA dans l'EEE (Espace Economique Européen)	0 EUR

carte de crédit

Visa (payable d'avance à l'échéance annuelle) **23 EUR**

6.2. par opération

6.2.1. carte bancaire AXA

Utilisation au sein de l'EEE (Espace Economique Européen) (pour des opérations en euros)

Retrait d'argent avec carte bancaire AXA – distributeur de billets	0 EUR
Proton (uniquement en Belgique)	0 EUR
Paiement chez les commerçants avec carte bancaire AXA	0 EUR

Utilisation au sein de l'EEE (Espace Economique Européen) (pour des opérations non euro)

Retrait d'argent aux distributeurs de billets à l'étranger avec carte bancaire AXA ¹	(1,74 EUR +1%) avec un minimum de 2,48 EUR (par opération, porté en compte lors de l'opération)
Paiement chez des commerçants à l'étranger avec carte bancaire AXA ¹	0,50 EUR

Utilisation hors l'EEE (Espace Economique Européen)

Retrait d'argent aux distributeurs de billets avec carte bancaire AXA ¹	(1,74 EUR +1%) avec un minimum de 2,48 EUR (par opération, porté en compte lors de l'opération)
Paiements chez des commerçants avec carte bancaire AXA ¹	0,50 EUR

6.2.2. carte de crédit

Retrait d'argent - ATM ¹	(1,74 EUR + 1%) avec un minimum de 5 EUR (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel Visa)
Retrait manuel (p.ex. bureaux de change) ^{1,2}	(2,48 EUR + 2%) avec un minimum de 5 EUR (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel Visa)
Paiement chez commerçants ¹	0,00 EUR

(1) Pour les opérations en dehors de la zone euro, le cours du change est augmenté d'une commission de change de 2%.

(2) Les intermédiaires peuvent également retenir une commission.

7. bonus si le compte à vue click bonus est actif

Quand puis-je prétendre à un bonus ?

Vous entrez en ligne de compte pour un bonus à condition que votre compte à vue click bonus soit "actif".

Pour ce faire, vous devez faire verser vos revenus sur ce compte :

- 18 à 59 ans : versement mensuel des revenus (salaire, allocations, loyers ...) de minimum 750 euros, pendant 10 mois au minimum par an, à l'exception des fonds provenant de comptes d'épargne. Les revenus ne peuvent pas provenir directement ou indirectement d'un compte détenu auprès d'AXA Banque par le titulaire du compte à vue click bonus ou l'un des membres de sa famille (c'est-à-dire les personnes qui habitent sous son toit).
- À partir de 60 ans : versement mensuel des revenus (salaire, pension, autres allocations ...) de minimum 600 euros, pendant 10 mois au minimum par an, à l'exception des fonds provenant de comptes d'épargne. Les revenus ne peuvent pas provenir directement ou indirectement d'un compte détenu auprès d'AXA Banque par le titulaire du compte à vue click bonus ou l'un des membres de sa famille (c'est-à-dire les personnes qui habitent sous son toit).
- Dans l'année d'ouverture le bonus est automatiquement attribué

Comment constituer mon bonus ?

Un bonus vous est attribué par opération électronique : chaque fois que vous faites une opération mentionnée ci-dessous, vous recevez 0,05 euro d'AXA Banque. Les opérations suivantes sont prises en considération pour l'attribution d'un bonus :

par paiement auprès des commerçants en Belgique ou à l'étranger	bonus 0,05 EUR
par retrait d'argent via selfservice d'AXA Banque	bonus 0,05 EUR
par chargement Proton via selfservice d'AXA Banque	bonus 0,05 EUR
par virement via homebanking ou selfservice	bonus 0,05 EUR
par exécution d'un ordre de domiciliation	bonus 0,05 EUR
par exécution d'un ordre permanent	bonus 0,05 EUR

En fin d'exercice, le bonus constitué est inscrit par AXA Banque au crédit de votre compte, à condition que

- votre compte à vue click bonus soit considéré comme "actif" pour l'exercice (v. supra) et
- le bonus constitué pour cet exercice s'élève à minimum 1 euro.

Le bonus crédité correspond au montant net payé au client, après déduction de la taxe due sur les revenus mobiliers.

Le bonus que vous pouvez gagner est limité à un montant maximal qui peut changer annuellement.

Pour 2012, le bonus maximal s'élève à 50 euros.

courrier /

Extraits de compte via selfservice	0 EUR
via homebanking	0 EUR

opérations à distance /

Selfservice	0 EUR
Homebanking	0 EUR
Lecteur de carte pour homebanking	
▪ Lecteur de carte (à l'ouverture du compte à vue click bonus)	0 EUR
▪ Remplacement (en cas de vice interne du lecteur de carte)	0 EUR
▪ Lecteur de carte supplémentaire	15 EUR

frais divers /

Voir la liste des tarifs d'AXA Banque pour particuliers, partie 5 de 6 : frais divers

Cette fiche de tarif comprend uniquement les tarifs applicables au compte à vue click bonus. Pour les tarifs relatifs aux moyens de paiement liés au compte à vue classique, nous vous renvoyons vers la liste des tarifs d'AXA Banque. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Service de médiation Banques - Crédit - Placements, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles.

3952009

AXA Bank Europe sa, Boulevard du Souverain, 25, 1170 Bruxelles
 TEL 02 678 61 11 - FAX 02 678 82 11 - e-mail contact@axa.be
 http://www.axa.be IBAN BE67 7000 9909 9587 - BIC AXABBE22
 N° BCE : TVA BE 0404 476 835 RPM Bruxelles - FSMA 036705 A

réinventons / la banque

